

N° 2004-88

**01/ DENOMINATION DE VOIRIE – ALLEE DU GRAND JARD – "ALLEE DE
MIRABEL"**

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le jumelage de la France avec le Québec s'est traduit par des échanges chaleureux entre la ville de MIRABEL et CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Au cours du mois de juin 2000, une délégation Mirabelloise s'est déplacée à Châlons-en-Champagne pour signer la charte de jumelage CHALONS-EN-CHAMPAGNE/MIRABEL

En août 2000, par réciprocité, une délégation châlonnaise conduite par M. le Député-Maire s'est rendue au Québec pour officialiser le jumelage. A cette occasion, un espace du parc de bois "Belle Rivière" a été dénommé "Jardin aquatique Châlons-en-Champagne".

Depuis, les liens entre nos deux Villes n'ont cessé de s'intensifier et plusieurs échanges intercommunaux ont été organisés.

C'est pourquoi il est proposé de dénommer une promenade qui pourrait être celle le long de l'Anse du Jard "Allée de MIRABEL", afin de souligner les attaches amicales entre les deux Villes.

L'inauguration pourrait être organisée au moment de la Foire Exposition, au cours de laquelle nous accueillerons une délégation de MIRABEL conduite par son Maire, Hubert MEILLEUR.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 et L. 2122.21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 22 mars 2004,

OUI l'exposé qui précède,

DECIDE de dénommer l'allée longeant l'Anse du Jard "Allée de MIRABEL".

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

**Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général**

LE DEPUTE-MAIRE

Signé : Bruno BOURG BROC

Certifié exécutoire compte tenu

- de la réception à la Préfecture le **24/05/2004**

- de la date d'affichage le **19/05/2004**

Eric AMELINE